

**« PRATICIEN-SOPHROLOGUE »
NIVEAU III (1969) – NIVEAU 5 (EUROPE)
RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION**

Intitulé	
« PRATICIEN-SOPHROLOGUE »	
Autorité responsable de la certification	Qualité du signataire de la certification
Faculté européenne de sophrologie	Président

Contact	Qualité
Aziz AMEUR : 06 17 04 36 98. contact@faculté-sophrologie.org	Responsable formation

Niveau et domaine d'activité
III (nomenclature de 1969) 5 (nomenclature Europe) Convention(s) : Code(s) NSF : 330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes Formacode (s) : 43444

Résumé du référentiel d'emploi
<p>Le praticien-sophrologue : La sophrologie est une technique psycho-corporelle qui a été inventée par le neuropsychiatre colombien Alfonso Caycedo. Elle se présente comme la science de la conscience harmonieuse. Elle a été ensuite largement développée et diffusée en France et dans le monde par le Dr Jean-Pierre HUBERT (médecin-psychanalyste).</p> <p>Le praticien-sophrologue vise à produire un état modifié de conscience de paix et de sérénité, à des fins de relaxation et de bien-être ou de stimulation de ses ressources. Il travaille au renforcement de la structure positive de l'individu. Pour cela, il se sert de la visualisation et d'exercices de respiration.</p> <p>Ce professionnel assure les rôles suivants :</p> <p>-<u>Dans le domaine du bien-être</u> : Il s'agit d'accompagner les individus à prendre soin de leur corps et de se ressourcer dans une visée de remise en forme (se détendre, améliorer son bien-être, gérer le stress).</p> <p>-<u>Dans le domaine pédagogique et socio-relationnel</u> : Il s'agit de rendre dynamique les individus pour réaliser leurs projets (préparation mentale à la réussite, aux épreuves) ou favoriser leur développement personnel par la stimulation de leurs ressources et de leurs capacités (optimisation du potentiel).</p>

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles

Secteurs d'activités :

Les conditions d'exercice : comme c'est en majorité le cas dans la profession, le praticien-sophrologue peut être indépendant et posséder son propre cabinet. Il anime alors des séances collectives et individuelles. Il peut néanmoins être salarié et exercer sa profession au sein de structures sociales variées : associations, entreprises, centre social, dojo, établissements scolaires. Afin de rentabiliser son activité, le sophrologue peut être amené à exercer son activité dans plusieurs structures à la fois.

Types d'emplois accessibles :

- Praticien-Sophrologue

Code des fiches ROME Les plus proches :

-K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne.

Réglementation d'activités :

Il n'y a pas de réglementation à l'heure d'aujourd'hui préalable à l'entrée en formation pour devenir Praticien-Sophrologue. Cependant, il y a des prérequis définis exigés par notre organisme pour réussir notre formation (Etre de formation initiale socio-relationnelle ou minimum niveau 4 ou équivalent-VAE, prédisposition à aider, écouter, communiquer, projet professionnel cohérent). Nos élèves, une fois diplômés niveau 5, doivent se conformer à une convention de déontologie. C'est une convention élaborée par la faculté européenne de sophrologie (structure intellectuelle et scientifique de la sophrologie en France). Ils sont tenus à respecter le secret professionnel au même titre que les professions réglementées. Pour entretenir « les bonnes pratiques », une fois en exercice, nos diplômés praticiens-sophrologues sont vivement encouragés à se rattacher professionnellement à la SSPS (société de sophrologie pédagogique et socio-relationnelle).

http://www.faculté-sophrologie.org/pdf/convention_europeenne_sophrologie.pdf.

[http://www.faculté-sophrologie.org/page.php?rub=societe_sophrologie_pedagogique&langue=%3C?php%20echo%20\\$langue:%20?%3E](http://www.faculté-sophrologie.org/page.php?rub=societe_sophrologie_pedagogique&langue=%3C?php%20echo%20$langue:%20?%3E)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Praticien-Sophrologue est évalué sur ses capacités de pratique de sophrologie pédagogique et socio-relationnelle.

Capacités évaluées en bloc de compétences (BC) :

- BC 1 : Accueil de clients et conduite d'entretiens pré-sophroniques
- BC 2 : Elaboration de protocoles d'accompagnements sophrologiques à des fins pédagogiques
- BC 3 : Conduite de séances de sophronisation et réalisation de bilan post-sophronique
- BC 4 : Accompagnement à l'évolution sophronique à des fins de développement personnel
- BC 5 : Développement et structuration d'offres et de prestations d'accompagnements sophrologiques.

Intitulé des blocs de compétences	Descriptif et modalités d'évaluation
BC1 : Accueil de client et conduite d'entretiens pré-sophroniques	-Oral : 3/45 questions : 2 questions théoriques + 1 question « Ethique et déontologie » Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 2 : Elaboration de protocoles d'accompagnements sophrologiques à des fins pédagogiques	-MESP (mise ne situation professionnelle) : Diriger un entretien +Présentation de protocole Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 3 : Conduite de séances de sophronisation et réalisation de bilan post-sophronique	-MESP (mise ne situation professionnelle) : Animation d'atelier pratique (individuel ou collectif) Délibération de jury Jury avec auditoire Délibération de jury

BC 4 : Accompagnement à l'évolution sophronique à des fins de développement personnel	-Oral : Eude de cas socio-relational-développement Personnel Jury avec auditoire Délibération de jury		
BC 5 : Développement et structuration d'offres et de prestations d'accompagnements sophrologiques.	-Oral : Business plan et travail tutoré Jury avec auditoire Délibération de jury		
Validité des composantes acquises : illimité			
Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
Par candidature individuelle		X	Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
Par expérience	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES

Base légale
<u>Référence du décret général :</u>
<u>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</u>
<u>Référence arrêté du décret et/ou VAE :</u>
<u>Références autres :</u>

Pour plus d'information

Statistiques :

90% obtiennent la certification de Praticien-Sophrologue
50% accèdent à l'emploi dans l'année qui suit la formation.

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

- Faculté Européenne de Sophrologie
16 Boulevard Saint Germain
75237 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Ecole de Hautes Etudes de Sophrologie et Bioanalyse
7 Sentier de Closeaux 94240 L'Hay Les Roses
www.sophrologie-bioanalyse.com

Liste des liens sources

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

www.faculté-sophrologie.org